CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 3290

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 13 ventôse, l'an sixième de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens Représentans,

Deux gouvernemens de l'Europe se sont fait remarquer par une politique astucieuse et sanguinaire et leur haine contre la France, sur-tout contre la France libre

3 III 98

et républicaine. C'est le cabinet de Saint-James et la théocratie de Rome.

Les crimes du premier de ces gouvernemens ont excité depuis long-temps votre indignation. Ils recevront bientôt leur juste châtiment. Ces crimes cependant ne sont rien en comparaison de ceux des évêques de Rome.

Vous avez vu, en dernier lieu, avec quelle insolence l'ambassadeur français qui siége aujourd'hui parmi vous, a été insulté à Rome dans le palais de la République française. Il a vu un de nos héros massacré sous ses yeux par une intrigue tortueuse de ce gouvernement perfide : audacieux seulement dans les attentats, autant que vil et rampant après la consommation du crime; de ce gouvernement de prêtres, étayé pendant plusieurs siècles par la crédulité des nations, le fanatisme du sacerdoce et l'intérêt des trônes; gouvernement contradictoire avec tous les principes qu'il sembloit professer, prenant le nom chrétien pour le déshonorer, et détruisant lui-même la religion qu'il prêchoit; disant que son royaume n'étoit pas de ce monde, et voulant usurper la monarchie universelle; gouvernement assassin dans la prospérité, assassin dans l'humiliation; l'assassinat fut dans tous les temps le cachet de sa puissance; et soit que Clément VI ait écrasé l'Europe du poids de son orgueil, soit que Pie VI traînât ses inutiles couronnes dans la solitude du Vatican, on trouve le premier *de ces serviteurs des serviteurs de Dieu*, assassinant avec arrogance l'empereur Louis de Bavière, comme nous avons vu l'autre assassinant avec lâcheté Basseville et Duphot.

Depuis quatorze cents ans, l'humanité demande la destruction d'un pouvoir anti-social, dont le berceau ne sembla se placer sous le règne de Tibère que pour s'approprier la duplicité, la féroce tyrannie, la sombre politique, la soif du sang et l'amour pour la débauche

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

de ce père des Nérons. Quel œil, en le saisissant à cette époque, osera le suivre sans effroi dans ce dédale de forfaits qu'il a parcourus pour descendre jusqu'à nos jours? Voyez-le, oubliant tout-à-coup les maximes primitives de l'évangile, qui ne parle que d'humilité, de pauvreté, de charité universelle; voyez-le, après avoir ébranlé le trône des Césars sous l'humble manteau des persécutés, pour premier acte de son autorité naissante, absoudre Constantin du meurtre de son épouse, de son beau-père et de son fils, prodiguer les palmes du ciel au bourreau d'Antioche et de Thessalonique, et miner sourdement les empires d'Orient et d'Occident par les sanglantes discordes des hérésies sans cesse renaissantes.

Alors robuste, gigantesque, invulnérable, il se montre enfin, sous Charlemagne, dans tout l'appareil de sa férocité sacrée. Il commence un règne de mille ans par le massacre des malheureux Saxons. Apôtre de la révolte, violateur de toutes les sociétés, destructeur de toutes les lois, il se forge des titres à lui-même, en fabriquant de fausses décrétales; il donne des maîtres aux nations; dépose ou consacre les monarques au gré de son caprice ou de son avarice; profane leurs cendres, ou prescrit leur apothéose; s'arroge le droit des investitures pour faire de la pourpre le salaire de brigands; brise tous les sermens; commande toutes les infidélités; caresse toutes les trahisons; couvre l'Europe de bûchers et de sang; se glisse dans toutes les consciences; épie les secrets de toutes les familles; invente l'excommunication pour fouiller dans tous les trésors; met tout-à-la-fois le ciel et le crime à l'encan, à la faveur des indulgences; dirige dans *Nicée* le bras des meurtriers pour venger des images; allume dans *Constantinople* les brandons de la guerre civile, pour se venger du patriarchat; dévoue dans *Rome* l'empereur Henri IV aux poignards des assasins; consacre dans

Latran l'effroyable massacre des Albigeois; décrète dans *Bâle* la guerre de vingt nations, pour l'intérêt de trois prêtres; brûle dans *Constance*, en l'honneur du ciel, les infortunés Jean Hus et Jérôme de Prague; et dans *Trente* enfin étonne le monde par dix-huit ans d'un spectacle d'idiotisme.

Eh! qu'on ne croie pas que les mers opposent une barrière à ses fureurs! Les sables de l'Idumée sont encore humides du sang dont les papes les abreuvèrent; la Chine, le Cataï, le Japon ont appris à maudire le fanatisme des pontifes de Rome; et dans l'autre extrémité du monde, le soleil de *Cusco* leur demande compte, sur la tombe des Incas, du sang des malheureux Indiens.

Mais au milieu de cette succession constante de calamités théocratiques, quel peuple en a reçu plus d'outrage que les Français? Voyez ces papes insolens, courber sous leurs fouets, le servile dos de Louis le Débonnaire, et s'applaudir de l'insulte qu'ils croyoient faire à la nation dans la personne d'un monarque avili. C'est sur nos fertiles campagnes qu'ils lancent le premier démon des croisades. Leur cupide cruauté aspire-t-elle les trésors et le supplice des Templiers. c'est Philippe-le-Bel qu'ils prennent pour complice, et c'est Paris qu'ils transforment en échafaud; c'est un Hildebrand, empoisonneur de plusieurs papes; c'est un Bertrand de Goth, adjudicataire de la prélature de Bordeaux; c'est un Dossa de Cahors, usurpateur de la mître romaine; c'est un Roger de Limoges, banqueroutier frauduleux qui, sous les noms de Grégoire VII, Clément V, Jean XXII, Clément VI, forment les tyrans de la France dans l'art des concussions, et partagent avec des courtisans corrompus l'or du peuple que leurs débauches engloutissent; c'est à Léon X que nos ayeux dûrent ce concordat sacrilége qui dévora tant de millions; mais c'est peu que

l'or de la France pour eux, c'est de son sang qu'ils sont avides : dans notre histoire vous ne trouverez pas un meurtre, que vous ne trouviez un pape. Rappelez-vous le massacre de tous les Français en Sicile ; vous entendrez Nicolas III donnant le signal de ces vêpres homicides : ouvrez les fastes sanglans des Bourguignons et des Armagnacs, vous y trouverez Boniface IX ; parcourez la tyrannie de Louis XI, vous la verrez sanctionnée par Sixte IV ; jetez les yeux sur les fureurs de la ligue, vous reconnoîtrez Grégoire XIII recevant sur son trône l'épouvantable offrande de la tête de l'amiral Coligni ; si vous repassez les prétentions d'Henri IV au trône, vous rencontrerez Grégoire XIV dirigeant une armée contre la France, et Clément VIII commandant orgueilleusement aux catholiques de se choisir un roi. La Fronde éclate-t-elle, Innocent X protége le carninal de Retz. Un ministre féroce ordonne-t-il le massacre des Cévennes, Innocent XII bénit les bourreaux. Les puériles disputes du jansénisme exercent-elles les esprits, Clément XI trouble, divise, aigrit, exaspère. C'est toujours à la voix d'un prêtre étranger ; c'est en vertu des bulles du soi-disant *père commun* des fidèles, que les Français se divisent, se combattent, s'égorgent, se déchirent les uns les autres. Enfin, frappé de toutes parts par la philosophie renaissante, foudroyé par les lumières, ce géant sacerdotal tombe-t-il dans la poussière à l'aspect de la révolution française : rappelez-vous alors, citoyens représentans, quel fut le généralissime des troupes vendéennes ; au nom de qui se déchaînoient tous ces brigands à chapelets, à scapulaires, à poignards ; auprès de qui se réfugioit la famille de ce ridicule prétendant au trône de France, et quel étoit le point d'appui sur lequel reposoient les principales espérances de ce fils aîné de l'église ; enfin souvenez-vous qu'à Pilnitz, lorsque tant de rois se liguoient dans l'espoir insensé de démembrer la

France, ils comptoient moins sur leurs armées que sur les foudres auxiliaires du Vatican, et que le premier article du plan de la coalition étoit de rétablir le fanatisme en France et de ramener parmi nous les ministres de Rome.

Quoique le Directoire eût connoissance de ces faits, et de beaucoup d'autres, il avoit écouté un reste de condescendance pour les opinions de quelques Français aveuglés sur le compte des papes. D'après cette seule considération, Rome avoit été ménagée ; on avoit même en quelque sorte oublié l'attentat affreux commis sur la personne d'Hugon-Basseville, ambassadeur français ; on avoit fait grace au pape en signant le traité de Tolentino. Inutile indulgence, funeste impunité ! A peine les troupes françaises s'étoient-elles retirées des frontières de l'Etat ecclésiastique, que la théocratie avoit recommencé à assassiner l'un de nos plus estimables généraux : le brave Duphot, victime désignée, est tombée sous leurs coups. L'Europe entière est convaincue que le gouvernement papal est le seul auteur de ce crime ; qu'il n'a été poussé à le commettre par aucune instigation ; que lui seul avoit excité un simulacre de révolte : et, dans le même temps, le cardinal Busca correspondoit avec les conspirateurs frappés le 18 fructidor, pour embraser la France au sujet du culte et des cloches ; la congrégation des affaires ecclésiastiques décidoit qu'un fidèle ne peut prêter, en conscience, le serment de haine à la royauté : oubliant ainsi, à propos, que le prophète Samuel menace les peuples, au nom de Dieu, de leur envoyer des rois dans sa vengeance. Enfin ce gouvernement rassembloit des soldats, faisoit venir des généraux étrangers ; et, à défaut de troupes qui voulussent se battre pour lui, il trompoit les habitans des campagnes et leur distribuoit des armes.

C'en est trop, citoyens représentans, la mesure s'est

vue comblée ; c'étoit à la République française à sécher les larmes de l'humanité. Le Directoire exécutif a ordonné à l'armée d'Italie de marcher sur Rome et de prendre vengeance de tant d'outrages. La marche de l'armée n'a éprouvé aucun obstacle de la part des soldats du pape ; mais quelques malheureux habitans des campagnes, séduits par des missionnaires, ont osé se montrer : ils ont été bientôt dissipés par la force et éclairés ensuite par un manifeste du général français. Enfin, citoyens représentans, les habitans de Rome, qui n'avoient point pris part aux crimes de leurs prêtres, viennent de les effacer par un désavœu solemnel. Le peuple a séparé sa cause de celle des coupables, et il a fait justice de son gouvernement.

Par un premier message, le Directoire exécutif vous avoit annoncé que les troupes françaises occupoient le château Saint-Ange et le Capitole depuis le 22 pluviôse.

Il vous communique aujourd'hui les nouvelles ultérieures qu'il a reçues de Rome, et qui contiennent les détails d'un des plus grands événemens de l'histoire moderne.

Jusqu'au 27 pluviôse, le général Berthier, arrivé sous les murs de Rome, n'y étoit point entré lui-même ; il étoit resté dans son camp.

Le matin du 27, époque anniversaire de la vingt-troisième année du règne de Pie VI, le peuple romain s'est porté au *Campo-Vaccino*, où il a rédigé un acte solemnel de la reprise de son droit de souveraineté.

Dans cette proclamation (intitulée *Atto del popolo sovrano*, et dont un imprimé est joint à ce message), il est dit, en substance, que le peuple romain, opprimé depuis très-long-temps par un gouvernement de prêtres, vrai monstre politique, a tenté plusieurs fois en vain d'en secouer l'horrible joug ; qu'une magie secrète de superstition, d'intérêt et de force armée, combinés contre ses efforts, avoit rendu jusqu'à présent ses ter-

tatives inutiles ; mais qu'enfin ce gouvernement vient de s'écrouler de lui-même par ses alternatives de foiblesse et d'insulte, de bassesse et d'orgueil ; que le peuple romain, craignant de lui voir succéder ou l'horrible anarchie, ou une pire tyrannie, a rassemblé tout son courage et recueilli toutes ses forces pour se soustraire aux résultats de cette dissolution ; qu'il s'est, en conséquence, décidé à revendiquer ses droits de souveraineté ; qu'enfin ce peuple réuni déclare, avec un seul esprit et d'une seule voix, à Dieu même et à l'univers,

Que le peuple romain n'a eu aucune part aux attentats affreux et aux assassinats par lesquels ce gouvernement a si gravement offensé la nation française et sa République invincible ; attentats que le peuple déteste et qu'il abhorre, et dont l'infamie doit retomber perpétuellement sur la tête de leurs auteurs ;

Qu'en supprimant, abolissant et anéantissant les autorités politiques, économiques et civiles de ce gouvernement de prêtres, le peuple s'est lui-même constitué en souverain libre et indépendant ; qu'il a repris tous les pouvoirs législatif, exécutif; qu'il va les exercer par ses représentans, suivant les droits de l'homme, qui sont imprescriptibles, et d'après les principes qui fondent la justice, la vérité, la liberté, l'égalité, etc.

Qu'en conséquence, par cet acte, toutes facultés politiques, économiques et civiles, qui s'exerçoient au nom du pape, sont provisoirement transférées à des départemens et membres nommés par le peuple, à la tête desquels se trouvent cinq consuls, investis des pouvoirs que remplissoit auparavant la congrégation d'Etat.

L'acte contient en outre la nomination de tous les autres magistrats, préfets, édiles, officiers du gouvernement provisoire.

Finalement, le peuple nomme huit députés pour

aller, en son nom, se présenter au général des troupes de la République, afin d'implorer près de lui la puissante protection d'une nation généreuse, de ces Français de qui l'exemple a été le trait de lumières qui a éclairé les Romains, et dont l'amitié doit encore guider et garantir leur retour à la liberté et leur régénération.

L'acte est daté de Rome, *le 15 février 1798, l'an premier de la liberté proclamée sur la place du Capitole;* il est suivi des signatures de tous les citoyens romains sachant lire et écrire, au nombre de plusieurs milliers, en présence desquels et d'un peuple innombrable, il est dit que cet acte a été lu à haute et intelligible voix, confirmé, approuvé avec des acclamations et une joie universelle.

Après la proclamation, des arbres de la liberté ont ont été plantés devant le Capitole et en d'autres places publiques.

A midi, la députation, portant les couleurs de la république romaine, est venue présenter au général Berthier le vœu du peuple et le gouvernement provisoire.

Le général s'est rendu lui-même au Capitole pour répondre au peuple romain, au nom du peuple français.

Il a traversé Rome, au milieu d'une foule immense qui applaudissoit à nos armes; il est monté au Capitole, a invoqué les mânes des Caton, des Brutus, et il a déclaré, suivant l'intention du Directoire exécutif, que la République française professe le principe que les peuples sont souverains, et reconnoît l'indépendance de la république romaine, formée de tout le territoire qui étoit resté sous l'autorité temporelle du pape après le traité de Campo-Formio.

Le Directoire exécutif joint à ce message un exemplaire imprimé de la déclaration du général Berthier, dans les deux langues, française et italienne.

Après cette déclaration, remise aux consuls provisoires, le général en chef a fait le tour de la place du Capitole, au milieu d'un peuple innombrable qui faisoit retentir les cris, *vive la République française*, *vive la République romaine*, *vive la liberté !*

Il a traversé Rome pour se rendre à son camp; les mêmes cris, la même joie ont suivi son passage.

Il disoit, dans une dépêche du 27 pluviôse: « Les » autels de la liberté sont relevés au Capitole; tout le » peuple est content. »

Le 28, il écrit encore que cette révolution s'est faite dans le plus grand ordre, et que « Rome offre le spec» tacle imposant et majestueux d'un peuple sage qui » reprend sa dignité, rompt ses fers, et ne conserve » qu'un froid mépris pour ses oppresseurs. »

Dans une autre dépêche du 2 du présent mois, il annonce tout ce qui peut consolider le grand ouvrage du jour à jamais mémorable du 27 pluviôse.

La municipalité de Rome est organisée, ainsi que la garde civique, qui a prêté le serment de fidélité à la république romaine.

Le général français a gardé les ménagemens que le culte et les préjugés pouvoient exiger de sa part. Le 30 pluviôse, les églises de Rome ont retenti d'un *Te Deum*, pour célébrer le jour où Rome a reconquis sa liberté et proclamé sa république. Quatorze cardinaux ont eux-mêmes chanté cet hymne dans Saint-Pierre. Ils ne sont pas du nombre de ceux qui avoient conseillé l'horrible perfidie commise envers la France. Les auteurs de cet attentat sont en fuite pour la plupart, et les autres sont arrêtés.

Le pape a quitté Rome le 2 de ce mois à quatre heures. Il a demandé aux Français deux officiers qui lui ont été accordés pour lui servir de sauve-garde. On n'a point cru devoir le tenir prisonnier, parce qu'il s'est abandonné à notre loyauté. On n'a pas non plus

oublié les égards dus à son grand âge ; mais il a lui-même senti qu'il ne pouvoit rester à Rome, qu'il devoit consommer la révolution, faire place à la liberté, et se résigner à son sort. Rome libre a été purgée de la présence du despote ; ses armes ont été ôtées, et sa retraite a donné lieu à une fête solemnelle.

Les arbres de la liberté sont plantés dans toutes les communes du ci-devant état de l'église.

On a eu quelque peine à détruire dans Rome la prévention et la haine que le gouvernement papal avoit cherchée à exciter contre l'armée française, en répandant la crainte du viol, du pillage, et en accréditant la fausse opinion que, sous prétexte de vouloir tirer vengeance d'un grand crime, la France spéculoit sur la conquête du pays pour en faire un trafic honteux avec d'autres puissances ; mais cette impression sinistre a été effacée par la réponse franche du général Berthier à l'acte du peuple romain. Il a montré que les Français ne sont pas des marchands d'esclaves. Bien loin de commercer les peuples, ils en sont les libérateurs.

L'ordre a été donné pour célébrer à Rome la fête touchante et funèbre du brave et malheureux Duphot.

Des monumens augustes vont être élevés dans les places où furent massacrés Duphot et Basseville.

Le peuple romain a lui-même proposé une fête, d'un caractère antique et noble, dédiée à la gloire de la République française, et qui doit avoir lieu dans le *forum* romain, sous les arcs de triomphe des empereurs Titus et Septime-Sévère.

Vous serez satisfaits, citoyens représentans, d'apprendre que de si grandes choses se sont exécutées sans effusion de sang ; que les caisses publiques, les monumens des arts, les propriétés, les personnes ont été respectées, et que la discipline de l'armée d'Italie, égale à sa valeur, a mérité l'estime et l'admiration des Romains rendus à eux-mêmes.

Le Directoire exécutif n'a plus qu'un trait à ajouter: Le gouvernement provisoire de la république romaine a nommé un ambassadeur près la République française. Il est parti le 3 ventôse. O citoyens représentans! quel trait dans l'histoire du monde que l'envoi à Paris d'un ministre des consuls romains, pour remercier les Français de l'appui généreux qu'ils donnent à la délivrance de Rome! Eh! quelle ame apathique pourroit demeurer insensible à un si glorieux spectacle? qui peut, sans tressaillir, entendre le récit du réveil du peuple romain? qui pourroit ne pas saluer sa république renaissante? mais sur-tout qu'il est beau de porter aujourd'hui le titre de citoyen français, et de voir ce grand peuple éteindre pour jamais les foudres du vatican, de la même main qui relève au capitole les autels de la liberté!

Le Directoire exécutif ne sauroit douter de l'effet que ce sentiment national produira sur vous-mêmes, citoyens représentans, et il est fondé à croire que vous approuverez d'une manière solemnelle la conduite de l'armée d'Italie.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, MERLIN.

Par le Directoire exécutif: le secrétaire-général,

Signé, LAGARDE.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général devant Rome, le 27 pluviôse, sixième année de la République française une et indivisible.

Le citoyen Alexandre BERTHIER, *général en chef.*

LE peuple romain est rentré dans les droits de la souveraineté en proclamant son indépendance, en se donnant le gouvernement de l'ancienne Rome, en se constituant République romaine.

Le général en chef de l'armée française en Italie déclare, au nom de la République française, qu'il reconnoît la République romaine indépendante, et qu'elle est sous la protection spéciale de l'armée française.

Le général en chef de l'armée reconnoît, au nom de la République française, le gouvernement provisoire qui lui est proposé par le peuple souverain;

En conséquence toute autre autorité temporelle émanée de l'ancien gouvernement du pape est supprimée, et n'exercera plus aucune fonction.

Le général en chef fera toutes les dispositions nécessaires pour assurer au peuple romain son indépendance, pour que son gouvernement soit bien organisé, pour que les nouvelles lois soient basées sur la liberté et l'égalité; il prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer le bonheur du peuple romain.

Le général français Cervoni est chargé de pourvoir à la police et à la sûreté de la ville de Rome, ainsi que d'installer le nouveau gouvernement.

La République romaine, reconnue par la République française, comprend tout le pays qui étoit resté sous l'autorité temporelle du pape après le traité de Campo-Formio.

Signé, Alexandre BERTHIER.

Pour copie conforme :

Le secrétaire-général du Directoire exécutif,

Signé, LAGARDE.

LIBERTA. EGUAGLIANZA.

ATTO

DEL POPOLO SOVRANO

Il Popolo Romano stanco fin da gran tempo del mostruoso dispotismo, da cui veniva oppresso, ha più volte tentato di scuoterne l' enorme peso. Una segreta magìa di opinioni, e di politici interessi uniti ad una soverchiante forza armata, che lo cingeva, ha impedito finora il bun esito de i di lui tentativi : ed un cosiffatto dispotismo quanto più debole, è finalmente divenuto altrettanto insultante; quanto miserabile, altrettanto orgoglioso. Temendo perciò questo Popolo di cadere in una orribile anarchia, o in una tirannia peggiore che lo faccia soccombere alla estrema desolazione, ha richiamato il suo spirito alla maggior energia, per ischivarne le funeste conseguenze. Si è quindi slanciato con uno sforzo superiore a rivendicare i primitivi diritti della sua Sovranità.

Riunito pertanto innanzi a Dio, ed al Mondo tutto con un sol animo, e ad una sola voce ha dichiarato *in primo luogo* di non aver avuto alcuna parte negli attentati, ed assassinj dal sunnominato Governo commessi a grave offesa della invitta Repubblica, e Nazione Francese, detestandoli, ed aborrendoli a perpetua infamia de' loro autori.

Sopprimendo *in secondo luogo*, abolendo, e cassando tutte le autorità politiche, economiche, e civili del menzionato governo, si è egli medesimo costituito IN SOVRANO LIBERO ED INDIPENDENTE con avere in se riassunto ogni potere legislativo, ed esecutivo da esercitarsi per mezzo de'suoi legittimi Rappresentanti su gl' imperscrittibili diritti dell' uomo, e su i più ben fondati principj di verità, di giustizia, di libertà, e di eguaglianza.

Ha dichiarato *in terzo luogo* di voler salva la Religione quale di presente venera, ed osserva, e di lasciare intatta la dignità, ed autorità spirituale del Papa, riservandosi di provvedere col mezzo de' suoi Rappresentanti al di lui decente sostentamento, ed alla custodia della di lui persona mediante una guardia nazionale.

Ed intanto ha trasferito provvisoriamente ogni facoltà politica, economica, e civile, che emanava a nome del Papa, nei seguenti dipartimenti, e loro membri, i quali dovranno eseguire tutto ciò, che uniti in corpo avranno colla pluralità de' voti deliberato in ogni materia politica, economica, e civile.

DIPARTIMENTO DE' CONSOLI

Che dovranno esercitare le funzioni, quali nel passato Governo si adempivano dalla così detta Congregazione di Stato.

I Cittadini Riganti Francesco
Bonelli Pio
Costandini Carlo Luigi
Bassi Antonio
Pessuti Gioacchino.

Stampa Angelo
Maggi Domenico.

Segretarj

Morelli Carlo
Laurenzi Luigi.

Dipartimento de' prefetti per la polizia.

Cittadini Corona Niccola
Cipriani Marsilio
Bouchard Matteo.

Segretario

Martelli Giuseppe.

Dipartimento de' prefetti di giustizia civile, e criminale.

I Cittadini Pierelli Francesco
Petrarca Severino
Brunetti Filippo
Renazzi Filippo
Valerj Giuseppe.

Dipartimento dei prefetti della milizia.

I Cittadini Sforza Cesarini Francesco
Accoramboni Filippo
Vivaldi Francesco Saverio.

Segretario

Bruni Pier Vincenzo.

Dipartimento de' prefetti alle finanze.

I Cittadini Capocci Camporeali Pietro
Maffei Francesco
Baraglia Giuseppe.

Segretario

Gori Ilaro.

Dipartimento de' prefetti sull' annona.

I Cittadini Cruciani Giuseppe
Angelucci Liborio
Terziani Guglielmo.

Segretario

Giorgi Luigi Antonio.

Dipartimento de' prefetti di marina, commercio, e agricoltura.

I Cittadini Guerra Girolamo
Lenzi Giacomo
Franchi Francescantonio.

Segretario

Millanori Domenico.

Dipartimento degli edili

I Cittadini Berberi Giuseppe

Vici Andrea
Camporesi Giuseppe.

Segretario

Campelli Giuseppe.

Dipartimento de prefetti sull' ecclesiastico.

I Cittadini della Valle Claudio
Ceci *Canonico*
della Ratta Gaetano *Can.*

Segretario

Bruni Luigi.

Ministro degli affari esteri.

Il Cittadino Corona Camillo.

Ministro degli affari interni.

Il Cittadino Visconti Ennio Quirino.

Giudici pretore mutabile civile , et criminale.

Il Cittadino Ferretti Luca.

Assessori stabili civili.

I Cittadini Maggiotti Gaetano
Benoffi Pietro
Calisti Domenico.

Giudici criminali.

I Cittadini Cinotti Gaetano
Conconi Giuseppe
Loreni Giovanni.

GIUDICI D' APPELLAZIONE CIVILE

Sopra li scudi 1000., *che giudicano collegialmente.*

I Cittadini Riccardini Antonio
Fusconi Filippo
Armillei Giuseppe
Rizzardi Carlo
Cavi Scipione.

Giudice fiscale.

Il Cittadino Lamberti Tommaso.

Giudici di commercio, e agricoltura.

I Cittadini Melloni Erminio
Gallerani Fedele
Rey Giuseppe.

Computisti per le finanze.

Il Cittadino Trasmondi Vincenzo.

Per la milizia.

Il Cittadino Mazio Luigi.

Per l' annona.

Il Cittadino Aluffi Vincenzo.

Per l' edilità.

Il Cittadino Bruni Filippo.

Per la marina, e commercio.

Il Cittadino Bacci Vincenzo.

Milizia civica commandante in capo.

Il Cittadino Spada Giuseppe.

Ajutanti generali.

I Cittadini Piranesi Pietro
Giannelli Niccola.

Colonnelli.

I Cittadini Borghese Francesco.
Santacroce Francesco
Bernini Prospero
Fonseca Luigi.

Gli altri Uffiziali verrano destinati in appresso, come ancora si assolderà una Legione Romana.

Ha finalmente deputati i Cittadini

Bonelli Pio
Sforza Cesarini Francesco

857